

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 811

15 avril 2009

### SOMMAIRE

<b>Allco Wind Energy (Luxembourg) no 6 S.à r.l.</b> .....	<b>38910</b>	<b>La Dame du Luxembourg S.A.</b> .....	<b>38920</b>
<b>Arcano Germany (SARL) SICAR</b> .....	<b>38882</b>	<b>Landmark Holding S.A.</b> .....	<b>38884</b>
<b>Ateliers Kräizbiereg</b> .....	<b>38882</b>	<b>Latona Holding S.A.</b> .....	<b>38908</b>
<b>a w Stuck S.à r.l.</b> .....	<b>38897</b>	<b>Livaco S.A.</b> .....	<b>38912</b>
<b>Aymrod S.A.</b> .....	<b>38894</b>	<b>Mille et Une Nuits S.à r.l.</b> .....	<b>38928</b>
<b>Brasero Participations S.A.</b> .....	<b>38909</b>	<b>New Auto 97 S.à r.l.</b> .....	<b>38913</b>
<b>Brasserie A l'Abri, s.à r.l.</b> .....	<b>38909</b>	<b>Octica Invest S.A.</b> .....	<b>38897</b>
<b>CID Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>38906</b>	<b>Pasta Point Pétange Sàrl</b> .....	<b>38900</b>
<b>ColEssen S.à r.l.</b> .....	<b>38907</b>	<b>Perfume Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>38885</b>
<b>Comodo S.à r.l.</b> .....	<b>38890</b>	<b>Perfume Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>38885</b>
<b>COREAL Construction S.à r.l.</b> .....	<b>38890</b>	<b>PPS Nederland S.A.</b> .....	<b>38907</b>
<b>Domus Nostrae S.A.</b> .....	<b>38925</b>	<b>PROgéna S.A.</b> .....	<b>38903</b>
<b>DS Turkey 8 S. à r. l.</b> .....	<b>38915</b>	<b>Quant Solutions Sicav</b> .....	<b>38907</b>
<b>Duferco Vanadium Investment Holding S.A.</b> .....	<b>38906</b>	<b>REU Lux 1 S.à r.l.</b> .....	<b>38894</b>
<b>Duisburg Realty Investments I S.A.</b> .....	<b>38906</b>	<b>R.E.W.-Immo S.A.</b> .....	<b>38908</b>
<b>e-dl</b> .....	<b>38909</b>	<b>Rosetown S.A.</b> .....	<b>38903</b>
<b>eleX Beta S.A.</b> .....	<b>38897</b>	<b>RSNP S.à r.l.</b> .....	<b>38910</b>
<b>Elpa S.A.</b> .....	<b>38897</b>	<b>Société Générale Life Insurance Broker SA</b> .....	<b>38914</b>
<b>Fidji S.A.</b> .....	<b>38886</b>	<b>Therme 2 Europe S.A.</b> .....	<b>38882</b>
<b>Fiducenter S.A.</b> .....	<b>38911</b>	<b>Twin Peaks Corp. SPF</b> .....	<b>38924</b>
<b>Fiduciaire Patrick Tritten S.à r.l.</b> .....	<b>38910</b>	<b>UBS Bond Fund Management Company S.A.</b> .....	<b>38883</b>
<b>Firelux S.A.</b> .....	<b>38908</b>	<b>UBS Emerging Economies Fund Management Company S.A.</b> .....	<b>38885</b>
<b>Frank's International (Lux) S.à r.l.</b> .....	<b>38895</b>	<b>UBS (Lux) Key Selection SICAV 2</b> .....	<b>38884</b>
<b>G3F SA</b> .....	<b>38909</b>	<b>UBS Third Party Management Company S.A.</b> .....	<b>38883</b>
<b>Goldman Sachs 2 Mezzanine Partners II Luxembourg, Sàrl</b> .....	<b>38903</b>	<b>Valore 3 S.A.</b> .....	<b>38927</b>
<b>hf integral</b> .....	<b>38884</b>	<b>Valore 4 S.A.</b> .....	<b>38924</b>
<b>Highbridge Mezzanine Partners Offshore Lux S.à r.l.</b> .....	<b>38905</b>	<b>Valore 5 S.A.</b> .....	<b>38928</b>
<b>IPEF III Holdings No 9 S.A.</b> .....	<b>38911</b>	<b>Valore 6 S.A.</b> .....	<b>38912</b>
<b>Jakyval S.A.</b> .....	<b>38883</b>	<b>Wedco One (Luxembourg) S.à r.l.</b> .....	<b>38913</b>

**Arcano Germany (SARL) SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 136.058.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009042115/5770/13.

(090048206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

**Therme 2 Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 131.472.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26/03/2009.

ABROAD CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2009042127/6951/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2009, réf. LSO-DC06264. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090047961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

**Ateliers Kräizbiere, Société Coopérative.**

Siège social: L-3598 Dudelange, route de Zoufftgen.

R.C.S. Luxembourg B 21.238.

*Liste des membres du Conseil d'Administration au 9 mars 2009*

Nom	Prénom	Fonction	Profession	Domicile
Bodry	Alex	Administrateur	Avocat	L-3490 Dudelange, 40, rue Jean Jaurès
Ernster	Francine	Administrateur	Employée privée	L-5698 Welfrange, 1, rue de Remich
Hauptert	Norbert	Président	Député	L-3943 Mondercange, 6, rue de Reckange
Hemmen	Cécile	Administrateur	Employée privée	L-5762 Hassel, 6, rue des Champs
Manderscheid	André	Administrateur	Fonctionnaire de l'Etat	L-1232 Howald, 111, rue E. Beres
Matheis	Gérard	Administrateur	Employé Privé	L-8323 Olm, 50, avenue G.-D. Jean
Paulus	Aloyse	Administrateur	Professeur	L-8333 Olm, 17, rue Abraham Lincoln
Pauly	Fernand	Administrateur	Médecin	L-2241 Luxembourg, 45, rue Tony Neuman
Schaack	Jos	Administrateur	Retraité	L-8083 Bertrange, 17, rue du Parc
Schmit	Romain	Administrateur	Employé privé	L-6637 Wasserbillig, 57, Esplanade de la Moselle
Schroell	Marco	Administrateur	Médecin, député	L-8293 Keispelt, 13, rue Pierre Dupong
Thiel	Lucien	Vice-président	Employé privé	L-1227 Luxembourg, 5, rue Belle-Vue

Dudelange, le 9 mars 2009.

Certifiée conforme aux décisions du Conseil d'administration

Norbert Hauptert

Président

Référence de publication: 2009042118/5317/27.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2009, réf. LSO-DC04001. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

**UBS Third Party Management Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 45.991.

—  
*Résolution circulaire du 1<sup>er</sup> mars 2009*

- Mandat non renouvelé avec effet au 28 février 2009:  
\* M. Dirk Spiegel, Stauffacherstrasse 41, CH-8004 Zurich, Suisse  
- Est élu au conseil d'administration pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2010 avec effet au 01.03.2009:

\* M. Court Taylour, Gessnerallee 3-5, CH-8001 Zurich, Suisse

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 mars 2009.

*Pour UBS Third Party Management Company S.A.*

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Oliver Schütz / Michaela Imwinkelried

*Director / Executive Director*

Référence de publication: 2009042210/1360/21.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2009, réf. LSO-DC02883. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

---

**Jakyval S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 144.188.

—  
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2009.

Martine SCHAEFFER

*Notaire*

Référence de publication: 2009042100/5770/12.

(090048168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

---

**UBS Bond Fund Management Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 36.495.

—  
*Résolution circulaire du 1<sup>er</sup> mars 2009*

- Mandat non renouvelé avec effet au 28 février 2009:  
\* M. Dirk Spiegel, Stauffacherstrasse 41, CH-8004 Zurich, Suisse  
- Est élu au conseil d'administration pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2010 avec effet au 01.03.2009:

\* M. Court Taylour, Gessnerallee 3-5, CH-8001 Zurich, Suisse

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 mars 2009.

*Pour UBS Bond Fund Management Company S.A.*

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Oliver Schütz / Michaela Imwinkelried

*Director / Executive Director*

Référence de publication: 2009042213/1360/21.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2009, réf. LSO-DC02910. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

---

**Landmark Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 135.693.

—  
*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires du 19 mars 2009*

La cooptation de M. Xavier SOULARD décidée par le conseil d'administration en date du 6 novembre 2008 a été ratifiée et il a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuaire de 2013.

Luxembourg, le 19.3.2009.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour LANDMARK HOLDING S.A.  
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2009042211/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2009, réf. LSO-DC07773. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

---

**UBS (Lux) Key Selection SICAV 2, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 129.049.

—  
*Résolution circulaire du 1<sup>er</sup> mars 2009*

- Mandat non renouvelé avec effet au 28 février 2009:

\* M. Dirk Spiegel, Stauffacherstrasse 41, CH-8004 Zurich, Suisse

- Est élu au conseil d'administration pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2010 avec effet au 01.03.2009:

\* M. Court Taylour, Gessnerallee 3-5, CH-8001 Zurich, Suisse

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 mars 2009.

Pour UBS (Lux) Key Selection Sicav 2  
UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.  
Oliver Schütz / Michaela Imwinkelried  
Director / Executive Director

Référence de publication: 2009042216/1360/21.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2009, réf. LSO-DC02908. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

---

**hf integral, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7307 Steinsel, 8, rue des Sapins.  
R.C.S. Luxembourg B 129.995.

—  
Le Bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société  
Weber Bontemps & Mouwannes  
Experts comptables et fiscaux  
Signature

Référence de publication: 2009042380/8390/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2009, réf. LSO-DC03337. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2009.

---

**UBS Emerging Economies Fund Management Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 50.090.

—  
*Résolution circulaire du 1<sup>er</sup> mars 2009*

- Mandat non renouvelé avec effet au 28 février 2009:  
\* M. Dirk Spiegel, Stauffacherstrasse 41, CH-8004 Zurich, Suisse  
- Est élu au conseil d'administration pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2010 avec effet au 01.03.2009:

\* M. Court Taylour, Gessnerallee 3-5, CH-8001 Zurich, Suisse

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 mars 2009.

*Pour UBS Emerging Economies Fund Management Company S.A.*

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Oliver Schütz / Michaela Imwinkelried

*Director / Executive Director*

Référence de publication: 2009042225/1360/21.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2009, réf. LSO-DC02918. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090048385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

**Perfume Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 242.420,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 124.452.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat en date du 31 juillet 2008 que Mme Silvia ZARDI a transféré à INVESTINDUSTRIAL HOLDINGS S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 84.872, 73 parts sociales de Classe B, ayant une valeur nominale de 10 euros chacune.

Désormais, les associés de la Société sont les suivants:

- PERFUME HOLDINGS II S.à r.l. détient 23.100 parts sociales de Classe A;
- INVESTINDUSTRIAL HOLDINGS S.A. détient 1.036 parts sociales de Classe B;
- M. Emmanuele RIVA détient 80 parts sociales de Classe B; et
- M. Francesco GONELLA détient 26 parts sociales de Classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*Le mandataire*

Référence de publication: 2009042223/5874/24.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2009, réf. LSO-DC08261. - Reçu 89,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090048066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

**Perfume Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 242.420,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 124.452.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat en date du 31 juillet 2008 que M. Emmanuele RIVA a transféré à INVESTINDUSTRIAL HOLDINGS S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 51, avenue J.F. Kennedy,

L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 84.872, 80 parts sociales de Classe B, ayant une valeur nominale de 10 euros chacune.

Désormais, les associés de la Société sont les suivants:

- PERFUME HOLDINGS II S.à r.l. détient 23.100 parts sociales de Classe A;
- INVESTINDUSTRIAL HOLDINGS S.A. détient 1.116 parts sociales de Classe B; et
- M. Francesco GONELLA détient 26 parts sociales de Classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2009042222/5874/23.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2009, réf. LSO-DC08263. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

### **Fidji S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 145.434.

#### — STATUTS

L'an deux mille neuf, le seize mars.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

#### ONT COMPARU:

1. ARIELLE COMPANY LIMITED, avec siège social à W1S 4PW Londres, 12, Old Bond Street, représentée par Madame Sandrine ORTWERTH, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée le 10 mars 2009;

2. BILFORD INVESTMENTS LIMITED, avec siège social à W1S 4PW Londres, 12, Old Bond Street, représentée par Madame Sandrine ORTWERTH, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée le 10 mars 2009.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par la mandataire des sociétés comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentée comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser un acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

#### **I. Nom, Durée, Objet, Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination "FIDJI S.A."

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de ventes, cession, échange ou autrement. La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter. La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties. La société peut réaliser son objet soit seule, soit en participation avec des tiers, soit par des souscriptions ou des achats de titres ou de toute autre manière. Elle pourra effectuer tous placements immobiliers ou mobiliers, contracter tous emprunts avec ou sans affectation hypothécaire.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

## II. Capital social - Actions

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société pourra racheter ses propres actions en observant les conditions prévues par la loi.

**Art. 6.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En présence d'actions nominatives, il est tenu au siège social un registre de ces actions, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues par la loi concernant les sociétés commerciales. La propriété des actions s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

## III. Assemblée Générale des Actionnaires

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration.

Elle doit l'être également sur demande d'actionnaires représentant un cinquième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à définir, au siège social de la société ou à tout autre endroit dans le Grand-duché de Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 2<sup>e</sup> lundi du mois de mars à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, télégramme ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

## IV. Conseil d'Administration

**Art. 9.** La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. La durée du mandat d'administrateur ne pourra excéder six ans.

Dans les cas où la Société n'a qu'un seul actionnaire et que cette circonstance a été dûment constatée, les fonctions du conseil d'administration peuvent être confiées à une seule personne, qui n'a pas besoin d'être l'actionnaire unique lui-même.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour compte de la personne morale.

Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour, compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

La désignation et la cessation des fonctions du représentant permanent sont soumises aux mêmes règles de publicité que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.



Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif ou être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs de la société ne seront pas rémunérés pour les tâches afférentes à leurs fonctions.

Au cas où le poste d'un ou de plusieurs administrateurs devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence protempore de ces assemblées ou réunions.

**Art. 11.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société.

Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

La gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article y relatif concernant les sociétés commerciales, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 12.** La Société se trouve engagée, soit par la signature individuelle de l'administrateur délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou de l'administrateur-délégué.

## V. Surveillance de la société

**Art. 13.** Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.

## VI. Exercice social - Bilan

**Art. 14.** L'exercice social commencera le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

## VII. Liquidation

**Art. 16.** En cas de dissolution de la société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

## VIII. Modification des statuts

**Art. 17.** Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorités prévues par les articles y relatifs concernant les sociétés commerciales.

## IX. Dispositions finales - Loi applicable

**Art. 18.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.



*Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en l'an 2010.

*Souscription et Libération*

Les souscripteurs ont souscrit les actions comme suit:

1.- ARIELLE COMPANY LIMITED, prénommée, cent cinquante-cinq actions . . . . .	155
2.- BILFORD INVESTMENTS LIMITED, prénommée cent cinquante-cinq actions . . . . .	<u>155</u>
Total: trois cent dix actions . . . . .	<u>310</u>

Toutes les actions ont été entièrement libérées, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000) est dès maintenant à disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

*Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500).

*Assemblée générale extraordinaire*

Les sociétés comparantes préqualifiées, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est fixé à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
2. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
3. Sont nommés administrateurs:
  - a) Monsieur Etienne GILLET, expert comptable, né à Bastogne (Belgique) le 19 septembre 1968, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri;
  - b) Monsieur Jean-Bernard ZEIMET, expert-comptable, né à Luxembourg le 5 mars 1953, demeurant à L-2146 Luxembourg, 51-53, rue de Merl;
  - c) Monsieur Laurent JACQUEMART, expert-comptable, né à Daverdisse (Belgique) le 19 juin 1968, demeurant à B-6929 Daverdisse, 7/A, rue des Barbouillons.
4. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes la société AUDITEX S. à r.l., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 91.559, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
5. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2014.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire des sociétés comparantes, connue du notaire par noms, prénoms, états et demeures, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Ortwerth et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 mars 2009. Relation: LAC/2009/10248: Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009042641/5770/191.

(090048537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2009.

**COREAL Construction S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8422 Steinfort, 69, rue de Hobscheid.

R.C.S. Luxembourg B 110.529.

**Comodo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8422 Steinfort, 69, rue de Hobscheid.

R.C.S. Luxembourg B 145.470.

L'an deux mil neuf, le dix-huit mars.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

ONT COMPARU:

1) Monsieur Antonio DE JESUS LOPES, agent immobilier, né à ALMAGREIRA (Portugal) le 24 mai 1955, demeurant à L-8063 Bertrange, 33, rue Auguste Liesch.

2) Monsieur Daniel Nicolas COLJON, administrateur de société, né à Arlon (Belgique), le 16 janvier 1957, demeurant à B-6700 Arlon, 15, chemin du Glissisbour. Lesquels comparants, ont requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

- qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée "COREAL CONSTRUCTION S.à r.l." ("la Société"), ayant son siège social au 69, rue de Hobscheid, L-8422 Steinfort, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 110.529, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 6 septembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1465 du 28 décembre 2005.

- qu'ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés décident d'approuver intégralement le projet de scission partielle daté du 30 janvier 2009 tel que publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 318 du 13 février 2009, conformément aux dispositions de l'article 290 et l'article 308bis-9 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales, contenant apport d'une partie du patrimoine professionnel de la Société au regard de l'article 308bis-6 de la loi du 10 août 1915, à une société nouvelle à constituer et de soumettre cette opération aux articles 285 à 308 (à l'exclusion de l'article 303) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales sur base des documents suivants:

- a) le projet de scission partielle;
- b) le bilan au 31 décembre 2008.

Tous les associés présents confirment que les documents susvisés ont été tenus à leur disposition pendant les délais prescrits par la loi.

Conformément aux dispositions des articles 285 et 308bis-6 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les associés décident de réaliser la scission partielle de la Société par apport d'une partie de son patrimoine professionnel, par le transfert et la répartition des éléments d'actif et de passif à la société nouvelle COMODO S.à r.l., moyennant attribution aux associés de trois cent dix (310) parts sociales représentant un capital social de quinze mille euros (EUR 15.000) de la nouvelle société à répartir entre les associés de manière strictement proportionnelle à leur participation dans le capital social de la société COREAL Construction S.à r.l.

Les nouvelles parts sociales sont attribuées comme suit:

- 1) Monsieur Antonio DE JESUS LOPES, prénommé, cent cinquante cinq (155) parts sociales.
- 2) Monsieur Daniel Nicolas COLJON, prénommé, cent cinquante cinq (155) parts sociales.

*Deuxième résolution*

Les associés renoncent conformément à l'article 296 de la loi de 1915, à l'application des articles 293, 294 paragraphes (1), (2) et (4) et 295 paragraphe (1), c), d) et e) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

*Troisième résolution*

Les associés décident de supprimer la valeur nominale des parts sociales de la Société.

*Quatrième résolution*

Les associés décident suite à la scission partielle réalisée dont question ci-avant de réduire le capital social de la Société à concurrence d'un montant de quinze mille euros (EUR 15.000), pour le porter de son montant actuel de trente et un mille (EUR 31.000) à un montant de seize mille euros (EUR 16.000).

Cette réduction de capital s'effectue moyennant:

- 1) diminution du pair comptable des trois cent dix (310) parts sociales existantes de la Société; et
- 2) attribution aux associés de trois cent dix (310) parts sociales nouvelles dans la société bénéficiaire à répartir au pro rata des parts sociales anciennes comme indiqué ci-avant.

Suite aux deux paragraphes qui précèdent, les associés décident la modification subséquente du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 6 des statuts de la Société scindée (COREAL CONSTRUCTION S.à r.l.) pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6. 1<sup>er</sup> alinéa.** Le capital social est fixé à seize mille euros (EUR 16.000), représenté par trois cent dix (310) parts sociales sans désignation de valeur nominale."

*Cinquième résolution*

Les associés décident que, la scission partielle produira ses effets prévus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, sans préjudice des dispositions des articles 308bis-12 et 308bis-13 de la loi.

*Sixième résolution*

Les associés approuvent la répartition et l'apport des éléments actifs et passifs de la société scindée à la société nouvelle conformément aux dispositions du projet de scission partielle, ainsi que l'attribution des parts sociales de la société à responsabilité limitée nouvelle aux associés de la société scindée de manière strictement proportionnelle à leur participation dans le capital social de la société scindée.

Les associés décident de répartir de façon définitive les actifs et passifs de la manière suivante:

	Coreal Construction S.à.r.l. (AVANT SCISSION) Au 31 décembre 2008	Coreal Construction S.à.r.l. (APRES SCISSION) Au 1 <sup>er</sup> janvier 2009	Comodo S.à.r.l. Au 1 <sup>er</sup> janvier 2009
<b>ACTIF</b>			
Immobilisation corporelle (*)	135.875	0	135.875
Immobilisations financières	0	0	0
Immobilisation incorporelle	0	20.875	0
Créances	85.869,08	85.869,08	0
Avoirs en banques	8.457,89	8.457,89	0
Comptes de régularisation	1.693,25	1.693,25	0
<b>Total:</b>	<b>231.895,22</b>	<b>116.895,22</b>	<b>135.875</b>
<b>PASSIF</b>			
Capital souscrit	31.000	16.000	15.000,00
Réserves	45,63	45,63	0
Résultats reportés	273,39	273,39	20.875
Perte de l'exercice	-2.888,97	-2.888,97	0
Dettes	203.465,17	103.465,17	100.000
<b>Total:</b>	<b>231.895,22</b>	<b>116.895,22</b>	<b>135.875</b>

Les associés déclarent que la valeur totale des actifs et passifs transférés est de CENT TRENTE-CINQ MILLE HUIT CENT SOIXANTE QUINZE EUROS (EUR 135.875).

(\*) L'immobilisation corporelle apportée à la société COMODO S.à r.l. consiste en un bien immeuble situé à Arlon (B) ci-après mieux décrit:

VILLE D'ARLON - Première division - ARLON

1) Un chemin sis au lieu dit "Galgenberg", cadastré ou l'ayant été section A numéro 1350 P 6 pour une contenance d'après cadastre de douze centiares (12ca).

2) Un jardin sis au lieu-dit "Galgenberg", cadastré ou l'ayant été section A partie du numéro 1350 L 15 pour une contenance d'après mesurage de quatre ares quatre-vingt-six centiares (4a86ca).

Formant un ensemble d'une contenance de quatre ares quatre-vingt-dix-huit centiares (4a98ca) tels que ces biens sont repris et figurés sous lots deux (2) et trois (3) au plan de division dressé par Monsieur Gérard LEMP, Géomètre-Expert-Juré, à Meix-le-Tigre (B), en date du seize juillet deux mil sept, resté annexé à l'acte de vente reçu le 20 septembre 2007 par les Notaires Jean-Pierre UMBREIT et Philippe BOSSELER, tous deux de résidence à Arlon (B).

*Septième résolution*

Les associés constatent et approuvent que les apports à la société nouvelle issue de la scission partielle ont été faits de façon définitive sur base du bilan arrêté au 31 décembre 2008.

Toutes les opérations réalisées par la société scindée depuis cette date et concernant les éléments d'actif et de passif apportés à la société nouvelle ont été faites au profit et à la charge de la société nouvelle sous réserve des dispositions de l'article 308bis-II de la Loi.

### Huitième résolution

Les associés décident que les statuts définitifs de la société nouvellement constituée suite à la scission partielle sont libellés comme suit:

Statuts de COMODO S.à r.l.

Siège social: 69, rue de Hobscheid, L-8422 Steinfort.

#### **Titre I<sup>er</sup> . Dénomination, Siège, Durée, Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Par l'effet du transfert du patrimoine professionnel de COREAL CONSTRUCTION S.à r.l. (Scission partielle) par acte du notaire Gérard Lecuit de résidence à Luxembourg, il a été formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de COMODO S.à r.l.

**Art. 3.** Le siège social est établi à Steinfort. Il peut être transféré en tout autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5.** La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de construction, d'une entreprise de carrelage et le commerce de matériaux pour le bâtiment, ainsi que toutes opérations commerciales, financières et industrielles s'y rattachant directement ou indirectement. La société a également pour objet la fabrication et la pose de châssis, de volets, de vérandas, de portes de garage, de marquises et de stores ainsi que toutes opérations commerciales, financières et industrielles s'y rattachant directement ou indirectement. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle peut en outre faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement. La société a également pour objet, dans le but de faciliter son activité tant pour elle-même que pour ses dirigeants, la constitution et la gestion d'un patrimoine immobilier propre, notamment l'acquisition par l'achat ou autrement, la vente, l'échange, la transformation, l'amélioration, l'équipement, l'entretien, l'embellissement, disposer de, rendre productif, louer ou prendre en location et la location-financement dudit patrimoine immobilier et mobilier.

#### **Titre II. Capital social, Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de quinze mille euros (15.000,- EUR) représenté par TROIS CENT DIX (310) parts sociales sans désignation de valeur nominale. Chaque part donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord unanime des associés.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément unanime.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque toutes les parts sont transmises soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 11.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 12.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

### **Titre III. Administration**

**Art. 13.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Les pouvoirs du/ des gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa/leur nomination.

**Art. 14.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

**Art. 15.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 16.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 17.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

### **Titre IV. Exercice social. Répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 19.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 20.** Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

### **Titre V. Dissolution, Liquidation**

**Art. 21.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### **Titre VI. Disposition générale**

**Art. 22.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

*Assemblée générale extraordinaire de la société nouvelle COMODO S.à r.l.*

Immédiatement après la constitution de la société Comodo S.à r.l., les associés, représentant la totalité du capital social souscrit, ont pris, à l'unanimité les décisions suivantes:

- 1) Le nombre des gérants est fixé à trois.
- 2) Sont appelés aux fonctions de gérants pour une durée indéterminée:

*Gérant technique:*

Monsieur Daniel Nicolas COLJON, administrateur de société, né à Arlon (Belgique), le 16 janvier 1957, demeurant à B-6700 Arlon (Belgique), 15, chemin du Glissisbour.

*Gérants administratifs*

Monsieur Dylan COLJON, administrateur de société, né à Messancy (Belgique), le 14 février 1980, demeurant à B-6700 Arlon (Sterpenich), 4A, rue de Kleinbettingen Monsieur Doryan COLJON, administrateur de société, né à Messancy (Belgique), le 2 août 1984, demeurant à B-6700 Arlon (Belgique), 178a, rue de Bastogne.

La société est engagée par la seule signature du gérant technique ou par la signature conjointe du gérant technique et d'un gérant administratif.

- 3) Le siège social est fixé à 69, rue de Hobscheid, L-8422 Steinfort.

*Déclaration*

Le notaire soussigné déclare, conformément aux dispositions de l'article 300 (2) de la loi sur les sociétés commerciales, avoir vérifié et attesté l'existence de la légalité des actes et formalités incombant à la société scindée ainsi que du projet de scission partielle.

Il résulte d'une attestation du Conseil de Gérance de la société scindée en date du 13 mars 2009 que les documents prescrits par l'article 295 (1) a) et b) de la loi sur les sociétés commerciales ont été tenus à la disposition des associés dans le délai légal.

38894

Frais

Le montant total des frais incombant aux sociétés préqualifiées en raison des présentes est estimé à trois mille euros (EUR 3.000).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal,

Signé: A. DE JESUS LOPES, D. N. COLJON, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 mars 2009. Relation: LAC/2009/10813. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009042611/220/220.

(090049089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2009.

---

**REU Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 117.558.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009042643/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2009, réf. LSO-DC05265. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2009.

---

**Aymrod S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 100.216.

DISSOLUTION

L'an deux mil neuf, le vingt-deuxième jour du mois de janvier.

Par-devant, Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A COMPARU:

NIOVE GLOBAL LTD, ayant son siège social Akara Bldg, 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, certificat d'incorporation n°483859, immatriculée aux Iles Vierges Britanniques, dûment représentée par FERENGE SERVICES Ltd, société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social aux Iles Vierges Britanniques, IBC numéro 473240 agissant en sa qualité d'administrateur,

ici représentée par Madame Magali SALLES, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la personne comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant (ci-après "l'Associé Unique"), a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société "AYMROD S.A.", ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 11 A, boulevard Prince Henri a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 6 avril 2004, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 593 du 9 juin 2004 (la "Société").

- que les statuts de la Société ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 23 juillet 2004 et du 24 octobre 2005 publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1070 du 25 octobre 2004 et numéro 542 du 15 mars 2006 respectivement.

- que le capital social de la Société s'élève actuellement à un million quatre cent vingt-cinq mille euros (EUR 1.425.000), représenté par quatorze mille deux cent cinquante (14.250) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

- que l'activité de la Société ayant cessé, l'Associé Unique, étant le seul propriétaire des actions dont s'agit, prononce par la présente la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation et désigne en qualité de liquidateur de la Société CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE) S. à r.l., avec siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 30.467.

- que l'Associé Unique déclare fixer à tout de suite la deuxième et la troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

- que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société et requiert du notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif restant de la Société sera réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre, il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, l'Associé Unique assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la Société est réglé et que l'actif restant éventuel est réparti à l'Associé Unique.

- que l'actif restant éventuel est réparti à l'Associé Unique.

- que l'Associé Unique nomme en qualité de commissaire à la liquidation AUDIEX SA, située au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, et lui confie la mission de faire le rapport sur la gestion.

Après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, l'Associé Unique en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et le rapport du liquidateur et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à Audiex SA, prénommée, pour ses travaux de vérification effectués ce jour.

Le rapport sur la liquidation et le rapport du commissaire à la liquidation après avoir été signés "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné sont annexés au présent acte pour être enregistrés avec lui.

L'Associé Unique, constitué en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

- que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs, au liquidateur et au commissaire aux comptes en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

- que les livres et documents de la société seront déposés pendant cinq ans à l'ancien siège de la Société.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ladite personne a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Magali Salles, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 27 janvier 2009. LAC/2009/2976. Reçu 75 € (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société à des fins administratives.

Senningerberg, le 16 mars 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009042665/202/64.

(090048706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2009.

**Frank's International (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 107.068.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the twenty-third day of February.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

FRANK'S INTERNATIONAL N.V., a company organized and existing under the laws of The Netherlands, having its registered office at Prins Bernhardplein 200, 1097JB Amsterdam, The Netherlands,

here represented by Mr Vivian Walry, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on February 10, 2009,

A copy of said proxy, having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Such appearing party, through its representative, has requested the notary to state that:

- Frank's International N.V. is the sole shareholder of Frank's International (Lux) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated pursuant to a deed of the Maître Jean Seckler, notary residing in



Junglinster, on March 18, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of August 3, 2005 number 775 (the Company).

- the articles of association of the Company were amended for the last time pursuant to a deed of Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary residing in Luxembourg, on September 21, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of November 21, 2006 number 2170;

- the Company has an issued share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by one hundred twenty-five (125) shares having a par value of one hundred euro (EUR 100) each;

- the appearing party has decided to dissolve the Company with immediate effect;

- the appearing party, in its capacity as liquidator and legal owner of all the shares of the Company, declares that it has received all assets of the Company and that it shall assume all outstanding liabilities (if any) of the Company in particular those hidden and unknown at the present time;

- the Company be and hereby is liquidated and that the liquidation is closed;

- full discharge is granted to the managers of the Company for the exercise of their mandate; and

- the books, documents and records of the Company shall be kept during a period of five years at the registered office of the appearing party at Prins Bernhardplein 200, 1097JB Amsterdam, The Netherlands.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with us, the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt-troisième jour du mois de février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

FRANK'S INTERNATIONAL N.V., une société de droit néerlandais, ayant son siège social à Prins Bernhardplein 200, 1097JB Amsterdam, Pays-Bas,

représentée ici par Maître Vivian Walry, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 10 février 2009,

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Frank's International N.V. est l'associé unique de Frank's International (Lux) S.à.r.L, une société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 18 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 3 août 2005 numéro 775 (la Société);

- les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 21 novembre 2006 numéro 2170;

- le capital social de la Société est actuellement fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune;

- la comparante a décidé de liquider la Société avec effet immédiat;

- la comparante, en sa capacité de liquidateur et de propriétaire de toutes les parts sociales de la Société, déclare avoir reçu tous les actifs de la Société et qu'elle prendra en charge tout le passif de la Société (s'il y en a) et en particulier le passif occulte et inconnu à ce moment;

- la Société est partant liquidée et la liquidation est clôturée;

- la comparante donne pleine et entière décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats; et

- les livres, documents et pièces relatives à la Société resteront conservés durant cinq ans au siège social de la partie comparante à Prins Bernhardplein 200, 1097JB Amsterdam, Pays-Bas.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, il a signé avec Nous, le notaire, le présent acte en original.

Signé: V. WALRY, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 février 2009. Relation: LAC/2009/7566. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 2 mars 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009042666/211/81.

(090048712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2009.

---

**a w Stuck S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 83.803.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009042483/723/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2009, réf. LSO-DC06755. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2009.

---

**Octica Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 120.246.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009042597/4185/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2009, réf. LSO-DC07241. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2009.

---

**Elpa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 99.297.

Le Bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009042598/574/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2009, réf. LSO-DB03573. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2009.

---

**eleX Beta S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 127.278.

DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the twenty-fourth of February.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Stichting Olgiet, a foundation (Stichting) established under the laws of The Netherlands, having its statutory office in The Netherlands at Amsteldijk 166, 1079LH Amsterdam, registered with the Amsterdam Chamber of Commerce under number 34271068 (the "Sole Shareholder"); in its capacity as Sole Shareholder of eleX Beta S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B

127278, and incorporated by a deed drawn up by the notary Joseph Elvinger, pre-named, on 18 April 2007, published on 21 June 2007 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") n° 1224, page 58715 (the "Company").

Since the date of incorporation of the Company, the articles of incorporation of the Company (the "Articles") have not been amended.

The subscribed share capital of the Company currently amounts to thirty-one thousand Euro (€ 31,000) divided into three hundred and ten (310) registered shares with a par value of one hundred Euro (€ 100) each, fully paid up. The Sole Shareholder holds all of the shares of the Company. The Sole Shareholder is represented before the notary public by Flora Gibert, residing in Luxembourg, by virtue of proxy under private seal given on 24 February 2009, which, initialled *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder takes the following written resolutions in accordance with the provisions of article 67 of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended (the "Law") and in accordance with the provisions of article 18 of the Articles:

*First resolution*

*Amendment to article 19 of the articles*

The Sole Shareholder decides to change the date of the annual general meeting of shareholders from the first Wednesday of June at 11.00 o'clock as initially stated in article 19 of the Articles to the fourth Tuesday of February, at 17.30 o'clock and subsequently to amend such article 19 of the Articles in order to reflect such change, so that article 19 of the Articles shall be read as follows:

**"19. PLACE AND DATE OF THE ANNUAL GENERAL MEETING OF SHAREHOLDERS**

The annual general meeting of shareholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on the fourth Tuesday of February, at 17.30 o'clock.

*Second resolution*

*Annual accounts*

The Sole Shareholder decides to approve the report of the board of directors of the Company and the report of the external auditor (réviseur d'entreprises) of the Company which is Deloitte S.A. (the "External Auditor") for the financial year ended on 31 December 2008.

The Sole Shareholder decides to approve the annual accounts consisting in the profit and loss account and balance sheet of the Company as at 31 December 2008 (the "Annual Accounts").

The Sole Shareholder notes that the Annual Accounts show a loss for the year ended on 31 December 2008 and decides to carry forward this loss of EUR 28,619.32 (twenty-eight six hundred nineteen euros and thirty-two cents). It is also noted that the total loss brought forward will amount to EUR 30,261.69 (thirty thousand two hundred sixty-one euros and sixty-nine cents).

The Sole Shareholder resolves to grant discharge to the members of the Board of Directors and to the External Auditor from any liabilities in respect of their duties for the financial year ended on 31 December 2008.

In accordance with article 100 of the Law, the Sole Shareholder notes that the accumulated losses of the Company for the financial year ended on 31 December 2008 exceed 50% of the Company's share capital and decides to dissolve the Company.

The Sole Shareholder authorizes and empowers any employees of Structured Finance Management (Luxembourg) S.A., acting individually, to execute and deliver, on behalf of the Company, any documents necessary or useful in connection with the filing and registration of the Annual Accounts as required by the Luxembourg laws.

*Third resolution*

*Dissolution of the company*

The Sole Shareholder declares he has full knowledge of the Articles and the financial standings of the Company.

The Sole Shareholder holds all of the shares of the Company and, as sole shareholder, decides explicitly to proceed with the dissolution of the Company.

The Sole Shareholder, as liquidator and sole shareholder, decides to take over all assets, liabilities and commitments of the dissolved Company and that the liquidation of the Company is terminated without prejudice as it assumes all its liabilities.

The Sole Shareholder grants discharge to the members of the Board of Directors and the External Auditor from any liabilities in respect of their duties respectively as directors and as External Auditor for the period from 1 January 2008 and up to the date hereof.

The Sole Shareholder decides that the Company's books and documents will be stored during a period of five (5) years starting as from the date hereof in Luxembourg, at the former registered office of the Company, i.e. at 7, Val Ste Croix, Luxembourg L-1371, Grand Duchy of Luxembourg.

#### Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred Euro.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed. The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### Suit la traduction française

L'an deux mille neuf, le vingt-quatrième jour de février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Stichting Olgiet, une fondation (Stichting) établie sous les lois des Pays-Bas ayant son siège statutaire aux Pays-Bas à Amsteldijk 166, 1079LH Amsterdam, immatriculée auprès du Registre de la Chambre de Commerce à Amsterdam sous le numéro 34271068 (l'"Actionnaire Unique"); en sa qualité d'Actionnaire Unique de eleX Beta S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127278, et constituée en vertu d'un acte reçu le 18 avril 2007 par le notaire Joseph Elvinger, précité, publié le 21 juin 2007 dans le Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") n°1224, page 58715 (la "Société").

Depuis la date de constitution de la Société, les statuts de la Société (les "Statuts") n'ont pas été modifiés.

Le capital social de la Société s'élève actuellement à trente et un mille euros (€ 31.000), représenté par trois cent dix (310) actions nominatives ayant une valeur nominale de 100 euros (€ 100) chacune, intégralement libérées. L'Actionnaire Unique possède la totalité des actions de la Société. L'Actionnaire Unique est représenté aux présentes par Flora Gibert, demeurant à Luxembourg, en vertu de la procuration donnée sous seing privé le 24 février 2009, laquelle, paraphée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui. L'Actionnaire Unique adopte les résolutions écrites suivantes conformément à l'article 67 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), et aux dispositions de l'article 18 des Statuts:

#### Première résolution

##### Modification de l'article 19 des statuts

L'Actionnaire Unique décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires du premier mercredi du mois de juin à 11.00 heures comme originellement prévu à l'article 19 des Statuts, au quatrième mardi du mois de février à 17.30 heures, et subséquemment de modifier l'article 19 des Statuts afin de refléter ce changement, de telle sorte que l'article 19 des Statuts se lira dorénavant comme suit:

#### "19. LIEU ET DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le quatrième mardi du mois de février, à 17.30 heures."

#### Deuxième résolution

##### Comptes annuels

L'Actionnaire Unique décide d'approuver le rapport du conseil d'administration de la Société ainsi que le rapport de l'auditeur externe (réviseur d'entreprises) de la Société, Deloitte S.A. (l'"Auditeur Externe") pour l'exercice social clos au 31 décembre 2008.

L'Actionnaire Unique décide d'approuver les comptes annuels consistant en un compte des pertes et profits et un bilan de la Société au 31 décembre 2008 (les "Comptes Annuels").

L'Actionnaire Unique note que les Comptes Annuels font état d'une perte pour l'année ayant pris fin le 31 décembre 2008, et décide de reporter cette perte de 28.619,32 euros (vingt-huit mille six cent dix-neuf euros et trente-deux cents d'euro). Il est également noté que la perte totale reportée s'élèvera à 30.261,69 euros (trente mille deux cent soixante et un euros et soixante-neuf cents d'euro).

L'Actionnaire Unique décide de donner décharge de responsabilité aux administrateurs et à l'Auditeur Externe quant à l'exercice de leurs tâches au titre de l'exercice social clos au 31 décembre 2008.

En conformité avec l'article 100 de la Loi, l'Actionnaire Unique note que les pertes accumulées par la Société au cours de l'exercice social clos au 31 décembre 2008 dépassent 50% du capital social de la Société et décide de dissoudre la Société.

L'Actionnaire Unique autorise et donne pouvoir à tout salarié de Structured Finance Management (Luxembourg) S.A., agissant individuellement, de signer et exécuter tous documents nécessaires ou utiles en relation avec le dépôt et à l'enregistrement des Comptes Annuels, ainsi que l'exigent les lois luxembourgeoises.

*Troisième résolution*

*Dissolution de la société*

L'Actionnaire Unique déclare qu'il a connaissance pleine et entière des Statuts et des états financiers de la Société.

L'Actionnaire Unique détient la totalité des actions de la Société et, en tant qu'actionnaire unique, décide expressément de procéder à la dissolution de la Société.

L'Actionnaire Unique, en tant que liquidateur et qu'actionnaire unique, décide de prendre à sa charge la totalité de l'actif, du passif et des engagements de la Société dissoute et que la liquidation de la Société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

L'Actionnaire Unique décide de donner décharge de responsabilité aux administrateurs et à l'Auditeur Externe quant à l'exercice de leurs tâches, respectivement en tant qu'administrateurs et Auditeur Externe, au titre de l'exercice social clos au 31 décembre 2008 et jusqu'à ce jour. L'Actionnaire Unique décide que les livres et documents de la Société seront stockés durant une période de cinq (5) ans à compter de ce jour à Luxembourg, à l'ancien siège social de la Société, c'est-à-dire au 7, Val Ste Croix, Luxembourg, L-1371 Grand-Duché de Luxembourg.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ mille deux cents Euros. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 février 2009. Relation: LAC/2009/7584. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009042668/211/156.

(090048724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2009.

**Pasta Point Pétange Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 145.465.

—  
STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme "PASTA POINT HOLDING S.A.", établie et ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 142.292,

ici dûment représentée par son administrateur-délégué Monsieur Nico HANSEN, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par les présentes.

## **Titre I<sup>er</sup> .- Dénomination - Objet - Durée - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "PASTA POINT PETANGE SARL", (ci-après la "Société"), régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts, (les "Statuts").

**Art. 2.** La Société a pour objet l'exploitation d'un établissement de restauration avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 3.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

## **Titre II.- Capital social - Parts sociales**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

## **Titre III.- Administration et Gérance**

**Art. 9.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 11.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 12.** Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.



**Art. 14.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

#### **Titre IV.- Dissolution - Liquidation**

**Art. 18.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

#### **Titre V.- Dispositions générales**

**Art. 19.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

##### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2009.

##### *Souscription et Libération*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent vingt-cinq (125) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique, la société "PASTA POINT HOLDING S.A.", prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ huit cent cinquante euros.

##### *Résolutions prises par l'associée unique*

Et aussitôt l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.
2. Les personnes suivantes sont nommées aux fonctions de gérants de la Société pour une durée indéterminée:
  - Monsieur Fabien JACQUES, cuisinier, né à Virton (Belgique), le 10 décembre 1980, demeurant à B-6700 Arlon, 186/3, rue de Diekirch, gérant technique;
  - Monsieur Nicolas ADONE, restaurateur, né à Differdange, le 8 mai 1975, demeurant à L-4763 Pétange, 2, rue Oberst Daessent; gérant administratif, et
  - Monsieur Nico HANSEN, administrateur de société, né à Differdange, le 31 mars 1969, demeurant professionnellement à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur; gérant administratif.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et d'un gérant administratif.

##### *Déclaration*

Le notaire instrumentant a rendu attentif la partie comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la partie comparante.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: HANSEN; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 mars 2009, Relation GRE/2009/1178. Reçu soixante-quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.



Junglinster, le 27 mars 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009042674/231/118.

(090049024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2009.

**Rosetown S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2174 Luxembourg, 5, rue du Mur.

R.C.S. Luxembourg B 110.142.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue le 5 février 2009*

La démission de Monsieur Jean-Marc FABER, avec effet au 19 décembre 2008, demeurant professionnellement à 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, au poste de Commissaire aux Comptes, est acceptée.

La nomination de la Fiduciaire Jean-Marc FABER & Cie S.à.r.l ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, avec effet au 22 décembre 2008, au poste de Commissaire aux Comptes, en remplacement de Monsieur Jean-Marc FABER est acceptée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale annuelle de 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

ROSETOWN S.A.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009042681/780/20.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2009, réf. LSO-DC06070. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2009.

**PROgéna S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 2, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 81.217.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Windhof en date du 18 décembre 2008*

La démission de la Fiduciaire Jean-Marc FABER ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, avec effet au 27 novembre 2008, au poste de Commissaire aux Comptes, est acceptée.

La nomination de la Fiduciaire Jean-Marc FABER & Cie S.à.r.l., ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, avec effet au 28 novembre 2008, au poste de Commissaire aux Comptes, en remplacement de la Fiduciaire Jean-Marc FABER, est acceptée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale annuelle de 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

PROgéna S.A

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009042682/780/20.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2009, réf. LSO-DC07629. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2009.

**Goldman Sachs 2 Mezzanine Partners II Luxembourg, Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 89.363.

DISSOLUTION

In the year two thousand and eight, on the eighteenth day of December.

Before Us, Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

There appeared:

GS MEZZANINE PARTNERS II, L.P., a limited partnership company incorporated under the laws of the State of Delaware, with registered office c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street,

Wilmington, Delaware 19801, registered in the register of the State of Delaware under number 3121210 (the "Sole Shareholder"), acting through its general partner GS Mezzanine Advisors II, L.L.C., here represented by Hassane Diabate, lawyer, with professional address at 44, rue de Vallée, L-2661 Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur*, by the attorney in fact of the appearing party, in his hereabove capacity, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Which appearing party, represented as mentioned hereabove, has requested the notary to state as follows:

- That the company Goldman Sachs 2 Mezzanine Partners II Luxembourg, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, entered in the company register at Luxembourg, section B, under number 089 363 (the "Company"), has been incorporated according to a deed received by the undersigned notary on September 20, 2002 published in the Mémorial C on November 18, 2002 under number 1650 and which articles of association having been amended by a deed of the undersigned notary on November 6, 2002, published in the Mémorial C on December 11, 2002 under number 1765,

- That the share capital of the Company is fixed at fifteen thousand euro (15,000.- EUR) divided into six hundred (600) shares of a par value of twenty-five euro (25.- EUR) each, fully paid-up;

- That the Sole Shareholder has acquired the totality of shares of the Company;

- That Company's activities having ceased the Sole Shareholder decides to proceed with the anticipate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- That the Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company and acting in this capacity requests the notary to act its declaration that all the liabilities of the Company have been paid and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore the liquidator declares that with respect to possible liabilities of the Company presently unknown, it irrevocably assumes to pay all such liabilities; that as a consequence of the above, all the liabilities of the company are paid;

- That the remaining net assets have been paid to the Sole Shareholder;

- That the Sole Shareholder resolves to waive its right to appoint an auditor to the liquidation in charge of reporting on the liquidation operations carried out by the Company's liquidator and thus declares that there is not need to hold a second general meeting and resolves the hold immediately the third and last general meeting;

- That the liquidation of the Company is accomplished and closed;

- That full discharge is granted to the Company's Managers;

- That all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five years at the company's former registered office.

The bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers regarding legal publications and registration.

Drawn up in Senningerberg, on the date named at the beginning of the presents.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read in the language of the attorney in fact of the person appearing, acting in her hereabove capacity, known to the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

### **Suit la version française**

L'an deux mille huit, le dix-huit décembre.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

GS MEZZANINE PARTNERS II, L.P., une 'limited partnership' société de droit de l'Etat du Delaware, avec siège social à c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, immatriculée auprès du registre de l'Etat de Delaware sous le numéro 3121210 ("Associé Unique"), agissant par l'intermédiaire de son 'general partner' GS Mezzanine Advisors II, L.L.C., ici représentée par Hassane Diabate, avocat, résidant professionnellement à 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante ès qualité qu'elle agit et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

Que la société dénommée Goldman Sachs 2 Mezzanine Partners II Luxembourg, S.à r.l., avec siège social au 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 089 363 (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 septembre 2002, publié au Mémorial C du 18 novembre 2002 numéro 1650 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 6 novembre 2002 publié au Mémorial C du 11 décembre 2002 numéro 1765.

Que le capital social de la Société est fixé à quinze mille euros (EUR 15.000,-) représenté par six cents (600) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées.

Que l'Associé Unique s'est rendue propriétaire de la totalité des parts de la Société;

Que les activités de la Société ayant cessé, l'Associé Unique prononce la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation.

Que l'Associé Unique, se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la dite Société est réglé;

Que l'actif restant est réparti à l'Associé Unique;

Que l'Associé Unique décide de renoncer à son droit de nommer un commissaire à la liquidation en charge de faire un rapport sur les opérations de la liquidation exécutées par le liquidateur de la Société. N'ayant pas besoin de tenir la deuxième assemblée générale de liquidation, l'Associé Unique décide de fixer à tout de suite la troisième et dernière assemblée de liquidation;

Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la Société;

Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcription, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Lecture faite en langue du pays à la mandataire de la partie comparante es qualité qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, celle-ci signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Hassan Diabate, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 22 décembre 2008. LAC/2008/51594. Reçu 12 € (douze euros).

Le Receveur (signé): Franck Schneider.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 24 décembre 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009042667/202/101.

(090048720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2009.

**Highbridge Mezzanine Partners Offshore Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 140.132.

En date du 10 mars 2009, l'Actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

*Première résolution*

Démission de Mr Michael Patterson, né le 21 décembre 1974 en Floride, Etats-Unis d'Amérique, ayant pour adresse professionnelle le 25, St. James Street, 2<sup>nd</sup> Floor, Londres, SW1A1 HA, Grande-Bretagne de sa fonction de gérant de catégorie A de la Société.

*Deuxième résolution*

Nomination de Mr Matthieu Yann Arnaud Boulanger, né le 2 décembre 1975 à Evreux, France, ayant pour adresse professionnelle le 25, St. James Street, 2<sup>nd</sup> Floor, Londres, SW1A1HA, Grande-Bretagne à la fonction de gérant de catégorie A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

A dater du 10 mars 2009, le Conseil de Gérance est composé comme suit:

Gérant A:

Gérant B:

Scot French

Robert van't Hoeft

Matthieu Boulanger

Thierry Drinka

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Highbridge Mezzanine Partners Offshore Lux S.à r.l.

Robert van't Hoeft

Gérant B

Référence de publication: 2009042686/683/27.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2009, réf. LSO-DC04709. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2009.

**CID Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 110.645.

—  
*Extrait des décisions de l'assemblée générale tenue en date du 20 mars 2009*

*Première résolution*

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Jake Franco de son poste de gérant C de la société avec effet au 25 février 2009.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée nomme Monsieur Dimitri Raptis, née à Athènes le 10 Octobre 1975, résidant professionnellement à 6 Clifton Gardens, London, W9 1DT au poste de gérant C de la société avec effet au 25 février 2009.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009042506/6341/20.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2009, réf. LSO-DC08521. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2009.

**Duferco Vanadium Investment Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 135.656.

—  
*Attestation–Rectificatif de l'assemblée du 2 février 2009 de la société DUFERCO REAL ESTATE SA*

Suite à une erreur dans la préparation des expéditions de l'assemblée générale extraordinaire de la société DUFERCO REAL ESTATE S.A., qui ont été déposées au Registre de Commerce et des Sociétés le 27 février 2009 sous les numéros de référence L090032638.04, il s'avère que la dénomination sociale de cette société est "DUFERCO VANADIUM INVESTMENT HOLDING S.A."

Fait à Luxembourg, le 31 mars 2009.

Me Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009042522/211/17.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2009, réf. LSO-DC08865. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2009.

**Duisburg Realty Investments I S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 62.616.

—  
*Extrait des résolutions de l'assemblée générale statutaire tenue le 10 mars 2009*

1. Les mandats des administrateurs A.T.T.C. Management s.à r.l., A.T.T.C. Directors s.à r.l. et A.T.T.C. Services s.à r.l. ainsi que celui du commissaire aux comptes A.T.T.C. Control s.a., étant venus à échéance, les administrateurs et le commissaire sortants ont été réélus dans leurs mandats respectifs pour une nouvelle durée de 6 ans jusqu'à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à r.l. / A.T.T.C. Directors s.à r.l.

*Administrateur / Administrateur*

A.T.T.C. s.a.

*Gérant*

E. Patteet / J.P. Van Keymeulen

*Administrateur-délégué / Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2009042524/813/21.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2009, réf. LSO-DC05971. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2009.

**ColEssen S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 116.307.

Suivant décision, en date du 30 octobre 2008, le siège social de Colony Luxembourg S.à r.l., gérant de la société, a été transféré du 1 rue du Saint-Esprit L-1475 Luxembourg au 2-4 avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg à compter du 10 novembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Signature*

Référence de publication: 2009042556/4025/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2009, réf. LSO-DC06091. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2009.

**PPS Nederland S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 113.140.

*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement en date du 23 mars 2009*

1. M. Jean FELL a démissionné de son mandat d'administrateur.
2. Le nombre d'administrateurs a été réduit de 5 (cinq) à 4 (quatre).

Luxembourg, le 24 mars 2009.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour PPS Nederland S.A.*

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

*Signatures*

Référence de publication: 2009042565/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2009, réf. LSO-DC07780. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2009.

**Quant Solutions Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 141.446.

—  
EXTRAIT

Le conseil d'Administration en date du 26 Novembre 2008 a pris les décisions suivantes:

- Démission de Monsieur Carlo CAMPERIO CIANI, Administrateur et président du Conseil d'Administration, avec adresse professionnelle c/o Casa4Funds Luxembourg European Asset Management S.A., 41 Boulevard Royal L - 2449 Luxembourg en date du 25 Novembre 2008;

- Nomination de Monsieur Sylvain FERAUD, Administrateur et président du Conseil d'Administration, avec adresse professionnelle c/o Casa4Funds Luxembourg European Asset Management S.A., Luxembourg, 41 Boulevard Royal L - 2449 Luxembourg en date du 26 Novembre 2008.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 Mars 2009.

Pour *QUANT SOLUTIONS SICAV*  
Casa4Funds Luxembourg European Asset Management S.A.  
Céline Gutter  
Head of Legal

Référence de publication: 2009042577/4287/22.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2009, réf. LSO-DC08675. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090048726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2009.

---

**R.E.W.-Immo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 53, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 123.623.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.  
Centre Kennedy, 53, avenue J.F. Kennedy, L-9053 Ettelbruck  
Signature

Référence de publication: 2009042585/832/14.

Enregistré à Diekirch, le 23 mars 2009, réf. DSO-DC00201. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(090048801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2009.

---

**Firelux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 84.589.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.  
Centre Kennedy, 53, avenue J.F. Kennedy, L-9053 Ettelbruck  
Signature

Référence de publication: 2009042586/832/14.

Enregistré à Diekirch, le 23 mars 2009, réf. DSO-DC00202. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(090048803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2009.

---

**Latona Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 44.614.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.  
Centre Kennedy, 53, avenue J.F. Kennedy, L-9053 Ettelbruck  
Signature

Référence de publication: 2009042587/832/14.

Enregistré à Diekirch, le 23 mars 2009, réf. DSO-DC00203. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090048805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2009.

**G3F SA, Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-3201 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck I.  
R.C.S. Luxembourg B 117.842.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.  
Centre Kennedy, 53, avenue J.F. Kennedy, L-9053 Ettelbruck  
Signature

Référence de publication: 2009042588/832/14.

Enregistré à Diekirch, le 23 mars 2009, réf. DSO-DC00206. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090048808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2009.

**e-dl, Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 92.722.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 27 mars 2009. Signature.

Référence de publication: 2009042477/723/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2009, réf. LSO-DC06752. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2009.

**Brasserie A l'Abri, s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3850 Schifflange, 46, avenue de la Libération.  
R.C.S. Luxembourg B 78.039.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 24 mars 2009.  
2M CONSULTANT SARL  
*Cabinet Comptable et fiscal*  
13, rue Bolivar, L-4037 Esch/Alzette  
Signature

Référence de publication: 2009042600/612/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB04973. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2009.

**Brasero Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.  
R.C.S. Luxembourg B 116.297.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2009.

LUXIFIDUCIA S.à r.l.

16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009042608/1629/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2009, réf. LSO-DC08015. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090048512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2009.

---

**Fiduciaire Patrick Tritten S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 69.726.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2009.

LUXIFIDUCIA S.à r.l.

16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009042606/1629/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2009, réf. LSO-DC08014. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090048510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2009.

---

**Allco Wind Energy (Luxembourg) no 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.010.

Suite à la cession de parts intervenue en date du 10 mars 2009 entre DIF RE Finance B.V., ayant son siège social au 269, Schiphol Boulevard, WTC Schiphol Airport, NL - 1118 ZG Schiphol, Pays-Bas, immatriculée sous le numéro 34293404, les 500 parts sociales sont transféré comme suit:

- DIF RE Erneuerbare Energien 3 GmbH ayant son siège social au Grosse Eschenheimer Strasse 45, 60313 Frankfurt am Main, Allemagne, immatriculée sous le numéro HRB 83499 à partir de ce jour est l'associé unique de la société et détient 500 parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Allco Wind Energy (Luxembourg) no 6 S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant A

Référence de publication: 2009042685/683/21.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2009, réf. LSO-DC07607. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090048957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2009.

---

**RSNP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 99, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 106.822.

EXTRAIT

Il résulte de plusieurs cessions de parts sociales datées du 3 mars 2009 que:

1) Monsieur Pierre ADAM, employé privé, né à Luxembourg, le 2 mars 1967, demeurant à L-6990 Rameldange, 33A, rue Principale,

a cédé VINGT (20) parts sociales qu'il détient à  
Madame Anne-Sophie REMACLE, employée privée, née à Namur (B), le 9 mars 1973,  
demeurant à B-6700 Arlon, 31, rue de l'Europe

2) Monsieur Emmanuel ADAM, employé privé, né à St Mard (B), le 29 décembre 1971, demeurant à B-6700 Arlon,  
31, rue de l'Europe

a cédé VINGT (20) parts sociales qu'il détient à

Madame Elisabeth FAHEY, employée privée, née à Raleigh, Caroline du Nord (USA), le 12 février 1968, demeurant à  
L-6990 Rameldange, 33A, rue Principale

Suite à ces cessions de parts, les parts sociales sont réparties comme suit:

1.- Monsieur Pierre ADAM, prénommé, VINGT PARTS SOCIALES . . . . .	20
2.- Monsieur Emmanuel ADAM, prénommé, VINGT PARTS SOCIALES . . . . .	20
3.- la société APV S.A., VINGT PARTS SOCIALES . . . . .	20
4.- Madame Anne-Sophie REMACLE, prénommée, VINGT PARTS SOCIALES . . . . .	20
5.- Madame Elisabeth FAHEY, prénommée, VINGT PARTS SOCIALES . . . . .	20
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES . . . . .	100

Luxembourg, le 3 mars 2009.

POUR EXTRAIT CONFORME

Anne-Sophie REMACLE / Pierre ADAM / Elizabeth FAHEY / Emmanuel ADAM

Référence de publication: 2009043419/1058/31.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2009, réf. LSO-DC08378. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

**Fiducenter S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 62.780.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 16 mars 2009 a renouvelé les mandats pour un terme de trois ans des administrateurs suivants:

- Monsieur Jean HOFFMANN
- Monsieur Marc KOEUNE
- Monsieur Christophe DERMINE
- Monsieur Michaël ZIANVENI

Tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg.

L'assemblée a nommé un administrateur supplémentaire. Monsieur Sébastien Gravière, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2012.

Pour extrait conforme

Signature

*Un administrateur*

Référence de publication: 2009043411/693/23.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2009, réf. LSO-DC07330. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

**IPEF III Holdings No 9 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 76.662.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 18 mars 2009 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean-Yves NICOLAS
- Monsieur Marc KOEUNE
- Madame Nicole THOMMES
- Madame Andrea DANY

Tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg

Le commissaire aux comptes est Fidirevisa S.A., avec siège social à 14, Via Pioda, CH-6901 Lugano, Suisse.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2015.

Pour extrait conforme  
Signature  
*Un administrateur*

Référence de publication: 2009043412/693/23.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2009, réf. LSO-DC07321. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

---

**Valore 6 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 127.293.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil tenue le 25 mars 2009 11 h 30*

*Résolution*

Le Conseil décide de transférer le siège social de son adresse actuelle au 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2009.

Pour extrait conforme  
Signature  
*Un Administrateur*

Référence de publication: 2009043157/9469/18.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2009, réf. LSO-DC08234. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

---

**Livaco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 121.140.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de la réunion  
de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 4 février 2009*

*1<sup>ère</sup> Résolution:*

L'Assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Adrien Coulombel de sa fonction d'Administrateur au sein de la Société, avec effet à la date d'aujourd'hui.

*3<sup>ème</sup> Résolution:*

L'Assemblée décide de nommer Madame Raffaella Quarato, née à Rome (Italie), le 23 novembre 1975, employée privée, demeurant professionnellement au 30, rue Marie Adelaide, L-2128 Luxembourg, au poste d'Administrateur en remplacement de l'Administrateur sortant dont elle terminera le mandat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Livaco S.A.  
Philippe RICHELLE / Raffaella QUARATO  
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009043313/565/22.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2009, réf. LSO-DC08801. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

**New Auto 97 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4018 Esch-sur-Alzette, 38, rue d'Audun.

R.C.S. Luxembourg B 90.312.

—  
Assemblée générale  
extraordinaire du 30 décembre 2007

1) Cession des parts

Par la présente et en commun accord des associés de New Auto 97 Sàrl, M. Vittorio Cristiano gérant administratif de cette même société demeurant 1, avn Dr. Gaasch L-4810 Rodange et M. Miolla Michel gérant technique de la société demeurant 103 rue de Luxembourg L-4973 Dippach ainsi que M. Susnea Christian employé gérant associé non salarié, demeurant 76A, Chemin Rouge L-4480 Belvaux, la décision suivante est prise quant à la nouvelle répartition des parts.

Le nombre de gérants est porté à deux à savoir M. Miolla Michel gérant technique et Monsieur Susnea Christian gérant associé non salarié. Monsieur Vittorio Cristiano cède ses parts à Monsieur Susnea Christian suivant liquidation du compte associé société de ce dernier en espèces.

Le compte associé de M. Cristiano Vittorio étant solde les parts de la société ont été intégralement souscrites et entièrement libérées comme suit:

1. - Monsieur Michel Miolla prénommé . . . . .	100 parts
2. - Monsieur Susnea Christian prénommé . . . . .	400 parts
Total: Cinq cents parts sociales . . . . .	500 parts

La libération du capital social à été faite par un versement en espèces qui se trouve à libre disposition de la société.

L'adresse du siège social reste inchangé par rapport à l'acte de constitution.

Monsieur Susnea Christian gérant associé non salarié devient seul décideur quant à l'engagement de la société New Auto 97.

L'assemblée générale étant terminée les nouveaux associés contresignent ce document fait en triple exemplaire qui sera enregistré au courant du mois de janvier 2008.

MIOLLA MICHEL / VITTORIO CRISTIANO / SUSNEA CHRISTIAN  
GERANT TECHNIQUE / GERANT ADMINISTRATIF (DEMISSIONNANT) / GERANT ASSOCIE

Référence de publication: 2009043358/6068/32.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2009, réf. LSO-DC08445. - Reçu 91,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

**Wedco One (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1651 Luxembourg, 55, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 145.187.

—  
Extrait des résolutions écrites  
de l'associé unique de la société adoptées le 19 mars 2009

L'associé unique a décidé de confirmer la nomination des trois gérants actuels de la société pour une durée indéterminée et a décidé de qualifier ces gérants en tant que Gérants de Catégorie A de la société.

L'associé unique a décidé de nommer:

- M. Wim Van Lommel, employé privé, avec adresse professionnelle au 55, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg,
  - M. Romain Thillens, licencié en sciences économiques, demeurant au 46, route de Luxembourg, L-7240 Bereldange,
- et

- M. Dominique Ransquin, licencié et maître en sciences économiques et sociales, demeurant au 25, rue de Remich, L-5250 Sandweiler,

en tant que nouveaux gérants de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée et a décidé de les qualifier de Gérants de Catégorie B.

*Le conseil de gérance est désormais composé de:*

- M. David K. Thompson (Gérant de Catégorie A);
- M. Philippe Coen (Gérant de Catégorie A);
- M. Mark Kiely (Gérant de Catégorie A);
- M. Wim Van Lommel (Gérant de Catégorie B);
- M. Romain Thillens (Gérant de Catégorie B); et
- M. Dominique Ransquin (Gérant de Catégorie B).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2009.

*Pour Wedco One (Luxembourg) S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2009043331/267/33.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2009, réf. LSO-DC07304. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090049452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

### **Société Générale Life Insurance Broker SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 144.695.

*—*  
*Extrait des résolutions circulaires*  
*du conseil d'administration du 2 février 2009*

**1. Désignation du président du conseil d'administration.** Les administrateurs présents décident conformément à l'Article 12 des statuts de désigner parmi leurs membres, un Président du Conseil d'Administration en la personne de Monsieur Laurent Joly.

**2. Nomination du directeur général de la société.** Le Conseil, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de déléguer ses pouvoirs ainsi que la gestion journalière de la société, conformément à l'article 4 des statuts et à la loi du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances, telle que modifiée, notamment par la loi du 13 juillet 2005, à:

Madame Monique Boutang

née le 11 février 1956

Nationalité: française

Demeurant: 13, rue des Jardiniers - L-1835 Luxembourg

Cette délégation est consentie à compter du 1<sup>er</sup> février 2009 pour une durée indéterminée et sera révocable à tout moment par simple décision du conseil.

**3. Pouvoirs de signature du directeur général de la société.** Monsieur le Président acte que de par sa fonction, le Directeur Général aura la signature exclusive pour engager la Société en matière d'intermédiation en assurance, tel que précisé dans les statuts de la Société, Art 17 a).

Concernant les pouvoirs de signature afin de mouvementer les comptes bancaires, le Conseil décide que:

- Le Directeur Général en matière d'établissement de tous chèques, virements, effets nécessaires au fonctionnement des deux comptes bancaires ouverts auprès de: SOCIETE GENERALE BANK & TRUST, aura les limites suivantes:

\* pour les opérations internes, sans limites

\* pour les dépenses courantes et toutes autres dépenses, jusqu'à 2.000 euros (deux mille) ou son équivalent en devises

\* pour les dépenses courantes et toutes autres dépenses, au-delà de cette limite de 2.000 euros (deux mille) ou son équivalent en devises, le Conseil décide de maintenir un système de double signature, seront ainsi habilités à mouvementer les comptes bancaires conjointement:

\* Le Directeur Général et un administrateur au choix

ou

\* Deux administrateurs conjointement.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
Société Générale Life Insurance Broker SA  
Laurent Joly / Claudio Bacceli  
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009043362/10102/43.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2009, réf. LSO-DD00365. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

**DS Turkey 8 S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 145.478.

—  
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the thirteenth of March;

Before Maître Christine Doerner, notary residing in L-3236 Bettembourg, 10 rue de la Gare.

There appeared:

Bosphorus Capital Partners Limited, with registered address at 1, Le Marchant Street, St Peter Port, Guernsey, GY1 4HP, registered on the records of the Island of Guernsey, under the number 4576,

here represented by Miss Laëtitia DEL OLMO, with professional address in L- 1511 Luxembourg, 121 avenue de la Faiencerie, by virtue of a power of attorney, given in Guernsey on the 11 March 2009.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited company, which is hereby incorporated.

**Art. 1.** There is formed by the present appearing party mentioned above and all persons and entities who may become partners in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the Law dated 10<sup>th</sup> August, 1915 on commercial companies, as well as by the present articles (hereafter the "Company").

**Art. 2.** The object of the Company is the acquisition, management, development and sale, for its own account, directly or indirectly, of real estate of any nature or origin, whatsoever, located in Luxembourg or any other jurisdiction.

The object of the Company is further the acquisition of participations in any form whatsoever, by purchase, exchange or in any other way undertakings and companies either Luxembourg or foreign entities as well as the management, control, and development of these participations. The Company may also carry out the transfer of these participations by means of sale, exchange or otherwise. The Company may further acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

The Company may take any controlling or supervisory measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment of its object; it may also accept any mandate as director in other companies in Luxembourg or foreign, remunerated or not.

The Company may also acquire and develop all patents, trademarks and other intellectual and intangible rights as well as any other rights connected to them or which may complete them.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets. The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuations risk and others risks. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its the above described objects.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name "DS TURKEY 8 S. à r. l.".

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) represented by FIVE HUNDRED (500) shares having a nominal value of TWENTY FIVE EURO (25,- EUR) per share each.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners meeting, in accordance with article 14 of these articles of association.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies.

**Art. 11.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners will not bring the Company to an end.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general partners meeting, by a decision adopted by partners owning more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the individual signature of any member of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general partners meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The general partners meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. Managers may also cast their vote by telephone confirmed in writing. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single partner assumes all powers conferred to the general partners meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.



However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the law of August 10<sup>th</sup> 1915, as amended.

**Art. 15.** The Company's year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December.

**Art. 16.** Each year, with reference to December 31<sup>st</sup>, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

**Art. 18.** At the time of winding up the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the law of 10<sup>th</sup> August, 1915, as amended, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

#### *Subscription and Payment*

All shares have been subscribed as follows:

BOSPHORUS CAPITAL PARTNERS LIMITED .....	500 shares
Total .....	500 shares

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

#### *Transitory provisions*

The first financial year shall begin today and it shall end on December 31<sup>st</sup>, 2009.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately thousand euro (1,000.- EUR).

#### *Partner's resolutions*

Immediately after the incorporation, the partner representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1) The number of managers is set at two. The Sole Partner appoints as manager of the Company for an unlimited period of time:

Mr Eddy DOME, private employee, born on August 16<sup>th</sup> 1965 in Waremme (Belgium), professionally residing in 121 avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg,

Mrs. Géraldine SCHMIT, companies director, born on November 12<sup>th</sup> 1969 in Messancy (Belgium), professionally residing in 121 avenue de la Faïencerie, L- 1511 Luxembourg,

2) The registered office is established in L- 1511 Luxembourg, 121 avenue de la Faïencerie.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le treize mars;

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à L- 3236 Bettembourg, 10 rue de la Gare

A COMPARU:

Bosphorus Capital Partners Limited, ayant son siège social à 1, Le Marchant Street, St Peter Port, Guernesey, GY1 4 HP, immatriculée au Registre de Guernesey sous le numéro 4576,

ici représentée par Madame Laëtitia DEL OLMO, employée privée, résidant professionnellement au 121 avenue de la Faïencerie, L- 1511 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Guernsey le 11 mars 2009.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes par le comparant et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

**Art. 2.** La Société a pour objet l'acquisition, la gestion, le développement et la vente pour son propre compte, directement ou indirectement, de biens immobiliers de quelque nature ou origine que ce soit, situés au Luxembourg ou dans tout autre pays.

L'objet social de la Société est également l'acquisition de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La Société pourra également acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

La Société pourra prendre toutes les mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérées ou non. La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques de fabrique et autres droits intellectuels et incorporels ainsi que tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou celles de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra aussi gager, nantir, grever, transférer, grever tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre le risque de crédit, les fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et tout autre risque.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet tel que décrit ci-dessus.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de "DS TURKEY 8 S. à r. l.".

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT CINQ EUROS (25,- EUR) chacune.

La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 7.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 10.** Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

**Art. 11.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de l'un quelconque des membres du Conseil de gérance. Le Conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du Conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de gérance. Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également voter par appel téléphonique, à confirmer par écrit. Le Conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de gérance. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

**Art. 15.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

**Art. 18.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 19.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915.

*Souscription et Libération*

Les parts sociales ont été souscrites par:

BOSPHORUS CAPITAL PARTNERS LIMITED ..... 500 parts sociales  
Total ..... 500 parts sociales

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

*Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2009.

*Évaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement à mille euros (1.000,- EUR).

*Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé préqualifié représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Les membres du conseil de gérance sont au nombre de deux. Sont nommés membres du conseil de gérance pour une durée indéterminée:

M. Eddy DOME, né le 16 août 1965 à Waremmes (Belgique), résidant professionnellement au 121 avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg,

Mme Géraldine SCHMIT, née le 12 Novembre 1969 à Messancy (Belgique), résidant professionnellement au 121 avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg,

2. Le siège social de la société est établi au 121 avenue de la Faiencerie à L-1511 Luxembourg,

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Del Olmo, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette le 18 mars 2009. Relation: EAC/2009/3052. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

*Le Receveur ff. (signé): Boiça.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande au fin de la publication au Mémorial C du Commerce et des Sociétés.

Bettembourg, le 25 mars 2009.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2009042915/209/297.

(090049346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

**La Dame du Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue Jean-Baptiste Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 145.474.

—  
STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

"Escorial", une société par actions simplifiée de droit français, ayant son siège social au 41, rue du Capitaine Guynemer, F-92400 Courbevoie, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre (France) sous le numéro 572 092 609,

ici représenté par Monsieur Sigurdur GUDMANSSON, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Lyon, France, le 19 mars 2009.

La procuration signée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en sa qualité susmentionnée, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

### I. Nom, Durée, Objet, Siège Social

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de "La Dame du Luxembourg S.A." (ci-après la "Société").

**Art. 2.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut aussi garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut encore acquérir des biens immobiliers et développer ce portefeuille immobilier.

La Société peut enfin exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Pétange, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

### II. Capital social - Actions

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000.-) représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la Société sont nominatives.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un administrateur, par celui-ci.

La Société ne reconnaît qu'un (1) propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### III. Assemblées générales des actionnaires décisions de l'actionnaire unique

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration.

Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de mars à 10h00. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une (1) voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par télécopie ou par tout moyen similaire de communication, une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

#### IV. Conseil d'administration

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un (1) président et pourra également choisir parmi ses membres un (1) vice-président. Il pourra également choisir un (1) secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux (2) administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins trois (3) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit, télécopie ou tout moyen similaire de communication. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, par télécopie ou par tout moyen similaire de communication un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représenté à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre



moyen similaire de communication, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou par deux (2) administrateurs.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux (2) administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera ces documents.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

#### V. Surveillance de la société

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

#### VI. Exercice social - Bilan

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier octobre de chaque année et se terminera le trente septembre de l'année suivante.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

#### VII. Liquidation

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

#### VIII. Modification des statuts

**Art. 18.** Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

#### IX. Dispositions finales - Loi applicable

**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 30 septembre 2009.

2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2010.

#### *Souscription et Libération*

Toutes les actions ont été souscrites par "Escorial", préqualifiée.



Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille cinq cents euros.

#### *Résolutions de l'actionnaire unique*

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et le nombre des commissaires aux comptes à un (1).
2. La personne suivante a été nommée administrateur de la Société:

Monsieur Bertrand COTE, né le 5 octobre 1945 à Lyon (France), responsable financier, demeurant au 16, Rue du Plat, F-69002 Lyon (France).

3. A été nommé commissaire aux comptes de la Société:

Monsieur François BESSERVE, né le 22 octobre 1964 à Grenoble (France), directeur administratif et comptable, demeurant au 11, rue du Béguin, F-69007 Lyon (France).

4. Les mandats de l'administrateur et du commissaire aux comptes prendront fin à l'assemblée générale des actionnaires de la Société amenée à se prononcer sur les comptes de l'année 2014.

5. Le siège social de la Société est établi au 81, rue Jean-Baptiste Gillardin, L-4735 Pétange (Grand-Duché de Luxembourg).

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donné au comparant, connu du notaire instrumentant par ses noms, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S.GUDMANNSSON, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 mars 2009. Relation: EAC/2009/3448. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 mars 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009042921/239/209.

(090049285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

#### **Twin Peaks Corp. SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.**

R.C.S. Luxembourg B 133.534.

Le siège social de la société TWIN PEAKS Corp, SPF (RCS Luxembourg B133 534) a été dénoncé avec effet au 25/03/2009 par la fiduciaire CH International Luxembourg Sarl.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009043119/734/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2009, réf. LSO-DC07650. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

#### **Valore 4 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 127.296.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil tenue le 25 mars 2009 10 h 30

#### *Résolution*

Le Conseil décide de transférer le siège social de son adresse actuelle au 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Un Administrateur

Référence de publication: 2009043155/9120/18.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2009, réf. LSO-DC08180. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

### **Domus Nostrae S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 145.482.

#### STATUTS

L'an deux mille neuf,

Le neuf mars,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Ont comparu:

1.- "TRIPLE F LIMITED", société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques),

représentée par Monsieur Lionel CAPIAUX, employé privé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

en vertu d'une procuration générale, déposée au rang des minutes du notaire instrumentaire, suivant acte du 15 mai 2007, enregistré à Luxembourg A.C., le 16 mai 2007, LAC / 2007 / 8685,

2.- "FFF LIMITED", société de droit de Saint-Vincent-et-les-Grenadines, ayant son siège social à Kingstown (Saint-Vincent), Trust House, 112, Bonadie Street,

représentée par Monsieur Lionel CAPIAUX, prénommé,

en vertu d'un acte de dépôt de documents, reçu par le notaire instrumentaire, en date du 15 mai 2007, enregistré à Luxembourg A.C., le 16 mai 2007, LAC / 2007 / 8689.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "DOMUS NOSTRAE S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est indéterminée.

**Art. 2.** La société a pour objet toutes activités dans les domaines immobiliers, industriels et financiers, ainsi que tous transferts de propriété immobilière ou mobilière. Elle pourra notamment employer ses fonds à la gestion d'un patrimoine immobilier au Luxembourg et à l'étranger.

La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission et d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,00), divisé en trois cent dix (310) actions de cent euros (EUR 100,00) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

La société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la société, sauf le cas ou dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, à l'égard des tiers par la signature collective de deux administrateurs.

**Art. 6.** Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois, le président du conseil d'administration peut être nommé par l'assemblée générale extraordinaire.

**Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui-même pour finir le trente-et-un décembre deux mille neuf.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième vendredi du mois de juin de chaque année à seize heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 12.** La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront

leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

### Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- "TRIPLE F LIMITED", prénommée, cent cinquante-cinq actions . . . . .	155
2.- "FFF LIMITED", prénommée, cent cinquante-cinq actions . . . . .	155
Total: trois cent dix actions . . . . .	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que le montant intégral du capital social se trouve à la disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire qui le constate.

### Constataion

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

### Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille huit cents euros (EUR 1.800,00).

### Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Claude FABER, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

b) Monsieur Lionel CAPIAUX, employé privé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

c) Monsieur Stéphane BLEUS, éditeur, demeurant à L-5500 Remich, 41, route de Stadbredimus.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille quatorze.

2.- Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire:

"REVILUX S.A.", société anonyme, ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille quatorze.

3.- Le siège social est établi à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant des comparantes, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Capiaux, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 mars 2009. Relation LAC / 2009 / 9582. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Franck Schneider.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 24 mars 2009.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2009042903/227/144.

(090049411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

### Valore 3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 122.768.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil tenue le 25 mars 2009 10h00

### Résolution

Le Conseil décide de transférer le siège social de son adresse actuelle au 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2009.

Pour extrait conforme

Signature

*Un Administrateur*

Référence de publication: 2009043154/9120/18.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2009, réf. LSO-DC08178. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

---

**Valore 5 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 127.295.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil tenue le 25 mars 2009 11 h 00*

*Résolution*

Le Conseil décide de transférer le siège social de son adresse actuelle au 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2009.

Pour extrait conforme

Signature

*Un Administrateur*

Référence de publication: 2009043156/9120/18.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2009, réf. LSO-DC08180. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

---

**Mille et Une Nuits S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1463 Luxembourg, 13, rue du Fort Elizabeth.

R.C.S. Luxembourg B 143.843.

—  
RECTIFICATIF

Le soussigné Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, déclare par la présente que lors de l'acte constitutif de la société MILLE ET UNE NUITS S.à r.l., reçu par son ministère à Luxembourg, en date du 19 décembre 2008, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, LAC/2008/51911, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 162 du 24 janvier 2009,

Le siège social de la société avait été libellé dans l'intitulé de l'acte ainsi que dans le premier point pris par les associés immédiatement après la constitution L-2529 Luxembourg, 13, rue Fort Elizabeth au lieu de L-1463 Luxembourg, 13, rue Fort Elizabeth.

Le premier point est donc à lire comme suit:

«1.- Le siège de la société est établi à l'adresse suivante:

L-1463 Luxembourg, 13, rue Fort Elizabeth».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2009.

Carlo WERSANDT

*Notaire*

Référence de publication: 2009042279/9127/24.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2009, réf. LSO-DC07570. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

---